



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024.12.04

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 18 décembre 2024**  
-----

**Débat d'orientations budgétaires  
2025**

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 26

Nombre d'absents : 0

Procurations : 7

Nombre de votants : 33

L'an 2024 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

**Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

**Etaient absents :**

**Etaient représentés :**

Brigitte DENIEL pouvoir à Yvan LACHUER, Haoua LE GALL pouvoir à Claudine ORVOEN, Julie MERCIER pouvoir à Bernard NICOLAS, Tiphaine BOISSON pouvoir à Claire LE VOT, Guillaume PARANT pouvoir à Rémy JEZEQUEL, Aude BURGER-CUZON pouvoir à Stéphane LE GALL, Loise QUERE pouvoir à Françoise MORVAN

**Madame Françoise LOUEDEC**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 33

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

**Débat d'orientations budgétaires 2025****Rapporteur :****Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, ...

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le rapport présenté est annexé à la présente délibération.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

**Projet de délibération soumis à la :**

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 11 décembre 2024

**Délibération du Conseil Municipal** : le conseil prend acte

Fait à Plougastel-Daoulas, le 18 décembre 2024

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**



**Secrétaire de séance**  
**Françoise LOUEDEC**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire



# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## 2025

# SOMMAIRE

<b>LE CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>CADRAGE RESTROSPECTIF .....</b>	<b>5</b>
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT .....	5
1.1. Produits de fonctionnement : Montants .....	5
1.2. Produits de fonctionnement : Structure .....	7
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	7
2.1. Charges de fonctionnement : Montants .....	7
2.2. Charges de fonctionnement : Structure .....	8
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION .....	8
4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	9
5. ETAT DE LA DETTE .....	9
<b>ENJEUX ET ORIENTATIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>PROSPECTIVES 2023-2032 .....</b>	<b>12</b>
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT .....	12
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	13
3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION .....	14
4. INVESTISSEMENTS – PPI .....	15
5. PROSPECTIVES DES BUDGETS ANNEXES .....	16
<b>ANNEXE : FOCUS RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>18</b>

## LE CONTEXTE

### CONTEXTE INTERNATIONAL :

Alors que les principaux partenaires européens sont parvenus à stabiliser (Allemagne) voire à réduire significativement (Espagne, Italie) leur déficit public et que, pour la première fois depuis le déclenchement de la crise sanitaire, aucun évènement exceptionnel n'a perturbé l'activité économique, le déficit français a atteint 154Md€, dégradé de 0,7 point de PIB par rapport à 2022 et excédent de 0,6 point la prévision du Gouvernement.

La France a le 4<sup>ème</sup> déficit le plus fort et le 3<sup>ème</sup> endettement public le plus fort des pays de l'Union Européenne. Aussi, le 26 juillet 2024, sur recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de l'Union Européenne a engagé formellement une procédure pour déficit excessif à l'encontre de 7 pays dont la France. En cas de non-respect des recommandations, le Conseil peut imposer des sanctions financières, lesquelles peuvent atteindre jusqu'à 0,05% du PIB pour une période de 6 mois jusqu'à l'application d'actions suivies d'effets.

### CONTEXTE NATIONAL :

L'ancien gouvernement table sur une hypothèse de croissance du PIB de 1,1% en 2024 et en 2025. En diminution par rapport au projet de loi de finance de 2024. Cette hypothèse à deux incidences : elle diminue la croissance supposée de long terme, mais elle diminue aussi l'écart de production passé à rattraper.

L'inflation est basée sur 2,1% pour 2024 et 1,8% en 2025. Depuis début 2023, l'inflation connaît une forte diminution. La très forte baisse des prix en septembre 2024 conduit à une inflation en glissement annuel de 1,1% soit le niveau le plus faible enregistré depuis juillet 2021. Après le ralentissement de la croissance des prix de l'énergie début 2023, l'année 2024 est marquée par le ralentissement de celle des prix des produits alimentaires et manufacturés : l'inflation est actuellement tirée par les prix des services, non du fait de leur dynamisme mais du fait de leur poids dans l'indice des prix.

Le scénario économique de PLF 2025 de l'ancien gouvernement intègre ainsi une normalisation progressive des comportements de consommation, qui permettrait une baisse graduelle du taux d'épargne à partir de 2025.

La dégradation du déficit public tient à 3 facteurs :

- D'abord, une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires, qui marque néanmoins une forme de normalisation après deux années exceptionnelles de rebond post-covid
- Ensuite, la poursuite de baisses discrétionnaires d'impôts pour plus de 10Md€
- Enfin, l'absence d'économies structurelles, la dépense hors charge de la dette et hors mesures exceptionnelles ayant continué à progresser à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En conséquence, la dette publique est de l'ordre de 3 240Md€ et excède de plus de 700 Md€ son niveau d'avant-crise pour atteindre près de 110 points de PIB.

Le Haut Conseil souligne à nouveau que la nécessaire réduction du déficit suppose prioritairement une stratégie articulée et crédible de réduction du poids de la dépense publique dans le PIB, et un réexamen des baisses prévues des prélèvements obligatoires.

L'ancien gouvernement demandait un effort à tous les niveaux, celui-ci est basé à 70% en dépenses et à 30% en hausse de recettes. Pour les collectivités les 3 principales mesures sont :

- La création d'un fonds de réserve
- Le gel en valeur du produit de TVA affecté aux collectivités locales (EPCI dont les métropoles) entre 2024 et 2025
- La réduction du FCTVA

## CADRAGE RÉTROSPECTIF

L'objet de cette analyse rétrospective est de mettre en évidence, sur la période 2021-2024, l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les grands équilibres fondamentaux par l'examen des principaux indicateurs de gestion, que sont **l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette**.

Elle est réalisée à partir des comptes administratifs et des comptes financiers uniques votés par l'assemblée délibérante de la commune et, sur la base d'une estimation pour l'année 2024.

L'**épargne nette** est le solde des recettes réelles de fonctionnement disponible après couverture des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette. Son niveau constitue un **indicateur fondamental** pour analyser la situation financière d'une commune.

### 1. ÉVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1 Produits de fonctionnement : Montants en K Euros

En K€	2021 CA	2022 CFU	2023 CFU	Evol° 23/24	2024 (E)	BP 2024 + DM
70 - Produits d'exploitation	1 090	1 476	1 369	-12,64%	1 196	1 395
73 - Impôts et Taxes	9 507	9 859	10 436	+2,59%	10 706	10 707
74 - Dotation - Subv. - Participations	1 657	1 642	1 833	+3,66%	1 900	1 852
75 - Autres Prod. Gestion courante	152	559	210	-18,10%	172	238
77 - Produits Exceptionnels	16	127	7	+157,14%	18	0
013 - Atténuation de Charges	5	55	44	+34,09%	59	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 427</b>	<b>13 718</b>	<b>13 898</b>	<b>+1,11%</b>	<b>14 052</b>	<b>14 192</b>

Les produits de fonctionnement 2024 augmentent de 1,11% par rapport au CFU 2023 soit une hausse de 154K €.

#### a/ Les **produits d'exploitation**,

La baisse de recettes sur ce chapitre provient pour moitié (86K€) de l'encaissement de l'accompagnement la hausse sur l'électricité de 2022 qui a été perçu en 2023.

De même que les procédures de recours pour les non-retours des emprunts de la médiathèque qui ont débuté en 2023 et qui couvrent plus d'une année. Alors que les écritures de 2024 ne couvrent que 2024.

Et enfin, la location des barnums pour les terrasses l'été a été moins importante en 2024 qu'en 2023. Mais en contrepartie il y a eu moins de dépense.

b/ Les **impôts et taxes** évoluent de 2,59% uniquement grâce à la fiscalité directe, les autres impôts et taxes étant en déclin. La fiscalité directe qui comprend la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, augmente seulement grâce à l'effet de

l'indexation sur l'inflation et l'évolution des bases physiques (+5,34%). Les taux communaux n'ont pas été augmentés en 2024.

Les recettes ayant le plus fortement baissées sont la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les droits de mutation.

Tableau récapitulatif de la composition du chapitre Impôts et taxes :  
 Montants en K€

Libellé	2022	2023	2024
Droit d'enregistrement	688	544	400
Taxes Foncière & habitation	8 631	9 306	9 783
<b>Détail des recettes :</b>			
<i>Taxe Foncier Non bâti</i>	122	130	<i>Etat fiscaux Non notifié A ce jour</i>
<i>Taxe Foncier Bâti</i>	6 125	6 610	
<i>Taxe Habitation</i>	200	228	
<i>Coefficient correcteur</i>	2 145	2 315	
<i>Rôle supplémentaire (régul années antérieures)</i>	39	21	
TLPE	43	42	35
FPIC	159	152	153
Dotation solidarité	20	20	20
TCFE	286	360	280
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	29	11	28
Autres	3	1	7
<b>TOTAL</b>	<b>9 859</b>	<b>10 436</b>	<b>10 706</b>

c/ S'agissant des **dotations et participations**, la Dotation Globale de Fonctionnement n'a cette encore pas subit d'écèlement mais au contraire a été réévaluée à +1,2%.

La Dotation Nationale de Péréquation a baissé de 10K€ soit une baisse moindre qu'en 2023. Les subventions sont en légère hausse (+17K€).

La dotation sur les titres sécurisés a été cette année bonifiée du fait de la forte fréquentation de 2023 mais aussi, par l'adhésion au dispositif de l'ANTS concernant l'obligation de réalisation des pré-demandes.

d/ Les **autres produits de gestion courante**, sont stables concernant les recettes dites récurrentes (location de salles et loyers des bâtiments). Mais le chapitre apparaît en baisse de recettes car il y a eu moins de recettes dites exceptionnelles. En effet, à ce jour les remboursements d'assurance de la tempête de 2023 ne sont toujours pas perçus. L'expert n'étant venu faire son rapport que le 6 décembre 2024.

e/ Les **produits exceptionnels**, en nomenclature M57, ne concernent que des écritures bien spécifiques, à savoir, les annulations de mandat sur exercice antérieurs et les produits des cessions d'actif.

Concernant les cessions, deux véhicules ont été repris lors de l'acquisition des nouveaux véhicules et d'une parcelle.

f/ Le montant des **atténuations de charges** est fonction des aides perçues sur le financement de poste (Conseillère Numérique), identique à 2023 du fait de la reconduction de la convention, et le

remboursement par l'assurance des salaires des agents suivants leurs arrêts, situation très aléatoire d'une année à l'autre. Enfin, la commune a perçu un remboursement d'assurance qui a ensuite été reversé à la famille de l'agent concerné.

## 1.2 Produits de fonctionnement : structure

En K€	2021	2022	2023	2024
70 - Produits d'exploitation	8,77%	10,76%	9,85%	8,51%
73 - Impôts et Taxes	76,50%	71,87%	75,09%	76,19%
74 - Dotation - Subv. - Participations	13,33%	11,97%	13,19%	13,52%
75 - Autres Prod. Gestion courante	1,22%	4,07%	1,51%	1,22%
76 - Produits financiers	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
77 - Produits Exceptionnels	0,13%	0,93%	0,05%	0,13%
13 - Atténuation de Charges	0,04%	0,40%	0,32%	0,42%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 2. ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Charges de fonctionnement : Montants en K euros

En K€	2021 CA	2022 CFU	2023 CFU	Evol° 24/23	2024 (E)	BP + DM 2024
011 - Charges à caractère général	2 453	2 926	3 263	-0,09%	3 260	3 301
012 - Charges de Personnel	5 081	5 413	5 542	+7,26%	5 950	6 000
65 - Autres Charges Courantes	1 274	1 360	1 363	+8,73%	1 462	1 462
014 - Atténuation de Produits	1 661	1 685	1 686	0,00%	1 686	1 690
67 - Charges Exceptionnelles	45	2	17	-94,12%	1	4
<b>TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)</b>	<b>10 515</b>	<b>11 386</b>	<b>11 871</b>	<b>+4,11%</b>	<b>12 359</b>	<b>12 457</b>

Le montant des dépenses de fonctionnement devrait être de 11 978K€ soit +4,11% par rapport au CFU de 2023.

a/ L'analyse des **charges à caractère général** montre une stabilité des dépenses 2024 par rapport à 2023, et cela malgré les dépenses liées à la tempête sur cette année. Ce qui démontre les efforts faits pour maîtriser au mieux la dépense de la commune, car en l'absence de frais liés aux réparations de la tempête, il y a une baisse des dépenses à caractère général.

b/ Les **charges de personnel** augmentent de 7,26% par rapport à 2023, en raison de plusieurs facteurs :

- La revalorisation du SMIC (janvier et novembre)
- L'annualisation des contractuels sur les postes d'animateur et d'agent d'entretien dont le taux d'emploi est supérieur à 50%
- La revalorisation du Point d'indice (janvier : 5 pts)

- La révision du RIFSEP
- La prise en compte du poste d'économe de flux en année pleine (2/3 de l'année en plus par rapport à 2023)
- La rémunération des CET (23K€)
- Deux dimanches d'élection supplémentaires (12K€)
- Le versement de la prime Pouvoir d'achat (22K€)
- Le versement du contrat de capital décès (30K€)
- Le remplacement des agents en arrêt ou en disponibilité

c/ Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 8,73%, principalement sur la subvention d'équilibre versée au budget du CCAS et les subventions aux associations qui ont été plus importantes.

d/ Les **atténuations de produits** sont stables puisqu'elles ne comprennent que l'attribution de compensation versée à Brest Métropole et la contribution volontaire par rapport à la loi SRU sur les logements sociaux.

e/ Les **charges exceptionnelles** ne concernent que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

## 2.2 Charges de fonctionnement : Structure

En K€	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	23%	26%	27%	26%
012 - Charges de Personnel	48%	47%	47%	48%
65 - Autres Charges Courantes	12%	12%	12%	12%
014 - Atténuation de Produits	16%	15%	14%	14%
67 - Charges Exceptionnelles	1%	0%	0%	0%
<b>TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 3. SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### Chaîne de l'épargne : Montants en K euros

	2021 CA	2022 CFU	2023 CFU	2024 Estimation	BP + DM 2024
Recettes de fonctionnement	12 427	13 718	13 898	14 052	14 192
Réserve de fonctionnement N-1		400	485	320	320
- Dépenses de fonctionnement	10 515	11 386	11 871	12 359	12 457
<b>= ÉPARGNE de GESTION</b>	<b>1 913</b>	<b>2 732</b>	<b>2 513</b>	<b>2 013</b>	<b>2 055</b>
%	15.39%	19.35%	17.53%	14.01%	14.16%
- Intérêts des emprunts	-115	-99	-154	-215	-230
<b>= ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>1 798</b>	<b>2 633</b>	<b>2 359</b>	<b>1 798</b>	<b>1 825</b>
%	14.47%	18.65%	16.46%	12.51%	12.58%
- Remboursement du capital	-785	-791	-875	-1 026	-1 026
<b>= ÉPARGNE NETTE</b>	<b>1 013</b>	<b>1 842</b>	<b>1 484</b>	<b>772</b>	<b>799</b>
%	8.15%	13,43%	10,35%	5.37%	5.51%

#### **4. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le montant total des investissements en 2024 (au 30/11/2024) est de 3 705K€ de dépenses mandatées et 3 086K€ de dépenses à basculer en reste à réaliser sur l'année 2025. Les dépenses mandatées sont réparties sur les opérations majeures suivantes :

- Culture pour 600K€
- Divers bâtiments et accessibilité pour 203K€
- Édifices religieux pour 411K€
- Ports pour 68K€
- Équipements techniques pour 10K€
- Scolaire et restauration pour 763K€
- Enfance et Jeunesse pour 202K€
- Équipements sportifs pour 128K€
- Transition écologique pour 190K€
- Informatique pour 69K€
- Cadre de vie pour 423K€
- Climat Energie pour 90K€
- Centre fédéral de skate pour 521K€

#### **5. ÉTAT DE LA DETTE**

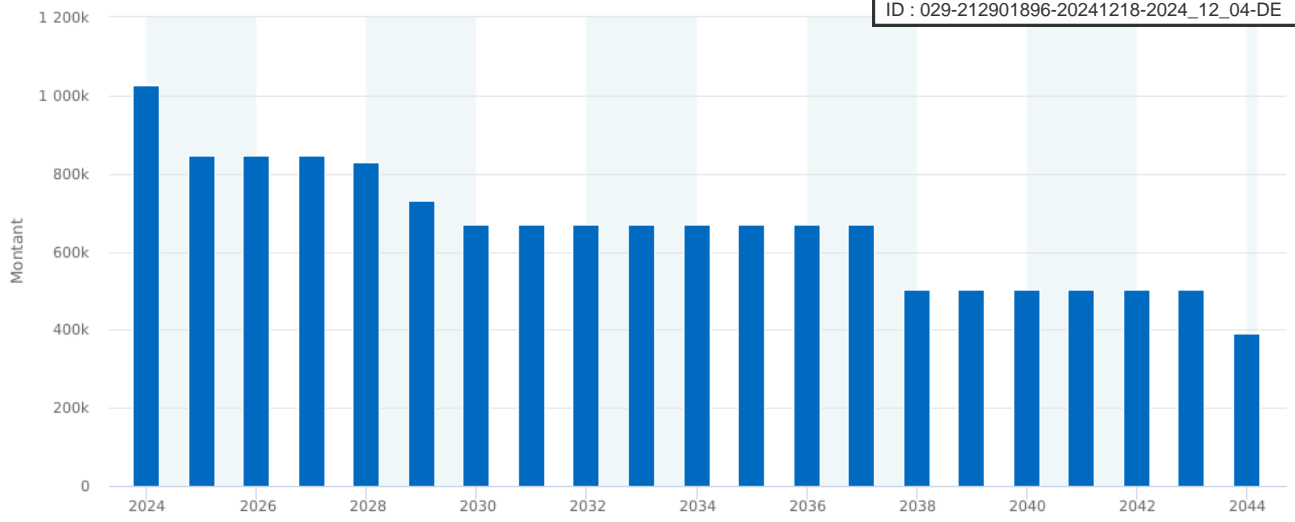
Le montant de l'encours de la dette au 31 Décembre 2024 s'élève à 12 888K€.

La collectivité a sollicité un emprunt début 2024 pour un montant de 3M€ au taux d'intérêt fixe de 3,41% sur 15ans auprès d'Arkéa à la suite d'une mise en concurrence d'organismes bancaires. Et la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole (après consultation également) n'a pas été mobilisée à ce jour. Celle souscrite en 2023 couvrant la période Août 2023-Août 2024 a été mobilisée pour tout ou partie entre mars et mai 2024.

Le taux d'intérêt moyen de la collectivité est de 1,63% sur tous les emprunts précédents.

Tableau récapitulatif de l'état de la dette de 2020 à 2025

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Encours de dette	10 932 070	10 167 873	11 876 964	10 913 185	12 887 500	12 040 000
Montant du capital versé	525 193	790 997	780 910	963 779	1 025 685	847 500
Montant des intérêts versés	127 289	117 143	100 935	162 595	201 424	219 581



**CRD : Capital restant dû**

**Sources : finances actives**

## ENJEUX ET ORIENTATIONS

Dans un **contexte marqué par des incertitudes** de plus en plus nombreuses et variées, la principale orientation est de maintenir voire d'améliorer **le bon et le bien vivre ensemble à Plougastel**, en dotant la commune d'équipements notamment dans les domaines du scolaire et du sportif.

Les actions liées à la **transition écologique sont privilégiées**.

Le soutien aux associations et les acquisitions foncières contribuent à **développer l'attractivité** de la commune.

Le **dialogue social de qualité** est une préoccupation quotidienne.

Le respect des objectifs financiers,

- Une **épargne** nette d'un montant minimum de 500K€
- Une **capacité de désendettement** de l'ordre de 8 années

est une volonté affichée de l'équipe majoritaire

## PROSPECTIVES

➤ Une **politique fiscale** inchangée :

En matière de **taxe d'habitation** (TH) pour les résidences secondaires, en 2023, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir de taux mais la commune n'y a pas eu recours et ne souhaite pas y avoir recours en 2025.

Concernant la **taxe foncière** (TF), les deux taux restent inchangés. Seules les évolutions de l'indexation des bases ainsi qu'une augmentation des bases physiques amèneront un produit fiscal supplémentaire.

	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe habitation	20.85%	20.85%	20.85%	20.85%	20.85%
Taxe Foncier non bâti	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%
Taxe Foncier bâti	38.82%	38.82%	38.82%	38.82%	38.82%

➤ Un **effort financier** est demandé aux services sur leurs dépenses à caractère général. Une baisse des dépenses est attendue à l'exception des dépenses de fluides et d'alimentation. Les services doivent distinguer les dépenses incompressibles et courantes des dépenses nouvelles.

### 1. ÉVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

En K€	Réel 2023	Estim 2024	Prévi 2025	Prévi 2026
70 – Produits d'exploitation	1 369	1 196	1 215	1 239
73 – Impôts et taxes	10 436	10 706	11 280	11 080
74 – Dotations et Participations	1 833	1 900	1 715	1 677
75 – Autres Prod. Gestion courante	210	172	177	184
013 – Atténuation de Charges	44	59	35	35
77 – Produits exceptionnels	7	18	0	0
<b>TOTAL RRF</b>	<b>13 898</b>	<b>14 052</b>	<b>14 429</b>	<b>14 222</b>
% évolution		+1,11%	+2,68%	-1,43%

#### a) Produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** qui représentent le produit des services sont évalués avec une hausse de 2% par an.

#### b) Impôts et taxes

Les **impôts et taxes** sont basés sur une évolution liée exclusivement à l'inflation et aux effets bases de la fiscalité directe. Aucun effet taux n'est actuellement envisagé.

Une tendance basse a été retenue pour les autres produits de ce chapitre. Seule une recette exceptionnelle est attendue en 2025 sur les droits de mutation d'où une baisse des recettes en 2026 par rapport à 2025

**c) Dotations, subventions et participations**

La DGF et la Dotation Nationale de Péréquation sont basées sur un écrêtement de ces dernières. Les subventions perçues sont quantifiées sur une tendance basse compte tenu des fluctuations constatées les années précédentes.

**d) Autres produits de gestion courante**

Les **autres produits de gestion courante** regroupent les loyers des locations ponctuelles et, la révision des baux selon les indices de référence sur les locations annuelles. Ces recettes sont basées sur une évolution annuelle de 4%.

**e) Atténuation de charges**

Les **atténuations de charges** (remboursements sur rémunérations du personnel) sont basées sur un montant fixe de 30K€ auquel s'ajoute le financement du poste de Conseillère Numérique dont la demande de renouvellement de la convention assure un financement de 17,5K€ pour 2024 puis 12,5K€ sur 2025 et 2026.

**f) Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels du fait de leur nature ne sont pas budgétés.

**2. ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : Montants en K€**

En K€	Prévi 2023	Prévi 2024	Prévi 2025	Prévi 2026
011 – Charges à caractère général	3 263	3 260	3 131	3 162
012 – Charges de Personnel	5 542	5 950	6 069	6 190
65 – Autres Charges Courantes	1 363	1 462	1 450	1 450
014 – Atténuation de Produits	1 686	1 686	1 699	1 712
67 – Charges Exceptionnelles	18	1	4	4
<b>TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)</b>	<b>11 871</b>	<b>12 359</b>	<b>12 353</b>	<b>12 519</b>
<b>% évolution</b>		<b>+4,11%</b>	<b>-0,05%</b>	<b>+1,34%</b>

a/ Les **charges à caractère général** sont réévaluées en 2025 après recalcul de montant des dépenses de 2024 hors dépenses liées à la tempête. Puis les années suivantes sont établies sur une évolution de 1% par an.

b/ En 2024, les **charges de personnel** évoluent selon les éléments suivants :

- L'augmentation de la participation employeur sur la prévoyance

- Anticipation d'augmentation du SMIC
- Les revalorisations des cotisations CNRACL (+63K€) et URSSAF (+23K€)
- Les remplacements pour maternité, maladie et disponibilités

Pour les années suivantes, elles évoluent d'environ 2% annuels.

c/ Globalement, le chapitre **autres charges de gestion courante** est stabilisé.

d/ S'agissant des **atténuations de produits**, la collectivité verse l'attribution de compensation liée au transfert de charge à la métropole et le dispositif de la loi SRU. Puis à compter de 2025, une possible part de contribution au FPIC a été calculée. En effet, la commune pourrait à la fois être bénéficiaire du FPIC (recettes) et contributrice du FPIC (dépenses).

e/ Les **charges exceptionnelles** sont budgétées à un montant fixe de 4K€ imputé exclusivement à d'éventuelles annulations de titres des exercices antérieurs.

### **3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

Chaîne de l'épargne :

K €	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes de fonctionnement	13 898	14 052	14 429	14 222	14 703	14 886	15 050	15 302	15 463	15 580
Réserve de fonctionnement N-1	485	320		750	600	500	500	250	150	100
- Dépenses de fonctionnement	11 871	12 359	12 353	12 519	12 687	12 859	13 020	13 189	13 357	13 527
<b>= EPARGNE de GESTION</b>	<b>2 513</b>	<b>2 013</b>	<b>2 077</b>	<b>2 453</b>	<b>2 617</b>	<b>2 527</b>	<b>2 529</b>	<b>2 364</b>	<b>2 257</b>	<b>2 153</b>
%	17,47%	14,01%	14,39%	16,39%	17,10%	16,42%	16,27%	15,20%	14,45%	13,73%
- Intérêts des emprunts	-154	-216	-293	-378	-463	-462	-432	-405	-378	-352
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 359</b>	<b>1 798</b>	<b>1 783</b>	<b>2 076</b>	<b>2 154</b>	<b>2 065</b>	<b>2 098</b>	<b>1 959</b>	<b>1 879</b>	<b>1 801</b>
%	16,40%	12,51%	12,36%	13,86%	14,07%	13,42%	13,49%	12,60%	12,03%	11,49%
- Remboursement du capital	-875	-1 025	-927	-1 048	-1 198	-1 238	-1 138	-1 078	-1 078	-1 078
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>1 484</b>	<b>772</b>	<b>856</b>	<b>1 028</b>	<b>956</b>	<b>827</b>	<b>959</b>	<b>881</b>	<b>800</b>	<b>723</b>
%	10,32%	5,37%	5,93%	6,87%	6,24%	5,38%	6,17%	5,66%	5,13%	4,61%

Il est à noter que l'épargne nette prévisionnelle annuelle reste nettement supérieure aux 500K€, objectif de l'équipe majoritaire.

#### 4. INVESTISSEMENTS – PPI :

2025	7 425
2026	7 791
2027	4 129
2028	1 610
2029	1 449
2030	2 467
2031	2 210
2032	1 143
TOTAL	28 224

#### Le besoin de financement :

<b>Financements des investissements</b>	<b>: 28 224 K€</b>	
<b>Autofinancement (dont Excédent de fonctionnement capitalisé 3 098K€)</b>	<b>10 633</b>	<b>37%</b>
<b>Subventions</b>	<b>3 528</b>	<b>13%</b>
<b>FCTVA</b>	<b>5 063</b>	<b>18%</b>
<b>Emprunts</b>	<b>9 000</b>	<b>32%</b>
<b>Total 2025 – 2032</b>		

#### Capacité de désendettement :

Il faut noter que le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) a tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement en augmentation.

Il est important de rappeler que le seuil d'alerte est fixé à 12ans

Capacité de désendettement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Nombres d'années	4,63	7,17	8,19	8,80	8,71	8,49	7,81	7,82	7,58	7,30

#### Capital restant dû :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
En K€	10 913	12 888	14 611	18 263	18 765	17 527	16 389	15 310	14 232	13 154

## 5. PROSPECTIVE DES BUDGETS ANNEXES

### 5.1 Budget Port de Lauberlac'h – Four à chaux

Le budget Port de Lauberlac'h – Four à chaux est un budget relativement stable sur sa section de fonctionnement, la principale variation provient des écritures d'ordre avec l'amortissement des biens acquis les années antérieures, suivant le rythme de réalisation des dépenses de la section d'investissement.

K €	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	9	9	9	9
- Dépenses de fonctionnement	2	3	3	3
<b>= EPARGNE de GESTION</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
%	77,78%	66,67%	66,67%	66,67%
- Intérêts des emprunts	-0,03	-0,02	0,00	0,00
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
%	77,78%	66,67%	66,67%	66,67%
- Remboursement du capital	-1	-1	-0,07	
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
%	66,67%	55,56%	66,67%	66,67%

### Le besoin de financement :

<b>Financements des investissements</b>	<b>: 49K€</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>30</b>	<b>61%</b>
<b>Excédents de fonctionnement capitalisé</b>	<b>4</b>	<b>8%</b>
<b>Report excédent N-1</b>	<b>15</b>	<b>31%</b>
<b>Total 2024 – 2027</b>		

### 5.2 Budget Lotissement de Lesquivit

Le Budget de Lotissement de Lesquivit est ouvert depuis 2022. Ce budget n'est pas construit comme les autres budgets, il est construit sur un budget global qui est ensuite décomposé annuellement en fonction du rythme de réalisation. C'est un budget global qui est donc présenté ici pour une meilleure appréciation de l'opération (pour rappel, ce budget est géré exclusivement en HT) :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
<b>Foncier + frais</b>	138 481	<b>Cessions foncières</b>	1 053 925
<b>Travaux d'aménagement</b>	764 730		
<b>Etudes urbaines et suivi technique</b>	37 768		
<b>dont AMO</b>	59 442		
<b>Frais et aléas</b>	20 457		
<b>Divers</b>	20 000		
<b>TOTAL dépenses HT</b>	1 031 436	<b>TOTAL recettes HT</b>	1 053 925
		Bilan global (R-D)	<b>22 489</b>

### 5.3 Budget Zone d'activité de Ty ar Menez III

Le Budget de ZA de Ty ar Menez III est ouvert depuis 2022. Ce budget n'est pas construit comme les autres budgets, il est construit sur un budget global qui est ensuite décomposé annuellement en fonction du rythme de réalisation. C'est un budget global qui est présenté ici pour une meilleure appréciation de l'opération (pour rappel, ce budget est géré exclusivement en HT) :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
<b>Foncier + frais</b>	700 000	<b>Cessions foncières</b>	5 580 000
<b>Travaux d'aménagement</b>	3 224 000		
<b>Etudes urbaines et suivi technique</b>	322 400		
<b>dont AMO (3%)</b>	96 720		
<b>Frais et aléas</b>	209 560		
<b>Divers</b>	20 000		
<b>TOTAL dépenses HT</b>	4 475 960	<b>TOTAL recettes HT</b>	5 580 000
		Bilan global (R-D)	<b>1 104 040</b>

### 5.4 Budget de Goarem an Eol

Le budget de Goarem an Eol va être clôturé au 31/12/2024.

## ANNEXE : FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 30 novembre 2024

	Titulaires et stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels remplaçants, occasionnels*	TOTAL
<b>Nombre de personnes physiques</b>	90	13	47	150
<b>dont temps complet et partiel</b>	75	12	5	92
<b>dont temps non complet</b>	15	1	42	58
<b>En équivalent temps plein</b>				

\*paie du mois de novembre 2024

Source : service RH

L'année 2024 est marquée par des stagiairisations d'agent à la suite de départs. Le recours à des contractuels remplaçants et occasionnels est en baisse par rapport à 2023 en raison du regroupement de Keravel et Goarem Goz.

### Quotité de temps de travail

	100%	< à 50%	50% à 79%	80% à 99%	TOTAL
<b>Femme</b>	50	0	2	18	70
<b>Homme</b>	30	0	1	2	33
<b>Total général</b>	80	0	3	20	103
<b>Dont temps partiel</b>	0	0	1	5	6

En 2024, les 2 hommes en plus et une femme en moins par rapport à 2023  
 Les agents en temps partiel sont équivalents à 2023.

### Répartition par catégorie

	Titulaires et stagiaires		Contractuels permanents		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	
<b>A</b>	5	1	2	1	9
<b>B</b>	13	5	3	5	26
<b>C</b>	46	20	1	1	68
<b>Total général</b>	64	26	6	7	103

Les catégories A et B représentent 34% des effectifs soit une légère hausse par rapport à 2023, il ne s'agit qu'une affectation de poste vacant.

Les femmes représentent 68% des effectifs soit une baisse par rapport à 2023 (70%).

## Evolution des frais de personnel

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Frais de personnel</b>	5 017 281	5 081 012	5 412 573	5 541 706
<b>Evolution en %</b>		<b>+1,27%</b>	<b>+6,53%</b>	<b>+2,38%</b>

La part des dépenses de personnel reste la même que les années précédentes.